Maître d'Ouvrage :

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA BARCHE

Hôtel de Ville

Place Jean Burger

HAGONDANGE

57300

Travaux de fin du dévoiement du réseau d'assainissement le long de la RN52 à Marange-Silvange

Programme des travaux

Maître d'Oeuvre :

Siège social :

191, rue Emmanuel Didelot

54 113 MONT LE VIGNOBLE

Tél. +33 (0)3 83 62 56 35

Mail : contact@mp2i-conseil.fr

Adresse des bureaux :

57, place square Herzog - ZAC Ban la Dame

Parc Eiffel Energie - 54390 Frouard

Tél. +33 (0)3 83 27 63 72

Juillet 2017

Affaire 2017-026

SOMMAIRE

1. Préambule 4

1.1. Contexte général du projet 4

1.2. Principaux acteurs 6

1.2.1. Maître d'Ouvrage 6

1.2.2. Maître d'œuvre 6

1.2.3. Autres acteurs 6

1.3. Objet 6

2. Description du projet et des travaux 7

2.1. Description du projet 7

2.1.1. Secteur de travaux à l'Est de la RN52 7

2.1.2. Secteur de la ZAC de Jailly 11

2.2. Description des travaux 16

3. Planification et difficultés à prendre en compte 17

1. Préambule

1.1. Contexte général du projet

Dans le cadre du projet d'aménagement de la RN52 de la DREAL, les infrastructures existantes gênant les travaux de voirie ont dû être dévoyées par les concessionnaires tels que le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Barche (SMAB).

A Marange-Silvange, les réseaux d'assainissement composés d'une conduite unitaire, d'une conduite de refoulement et d'un réseau des eaux pluviales ont été dévoyés partiellement dans la rue de la Justice, dans le champ situé directement à l'Est de la RN52 et dans la ZAC de Jailly, puis les travaux ont été stoppés, en attendant la maîtrise foncière de la DREAL de l'ensemble des terrains situés dans l'emprise des travaux du SMAB.

Aujourd'hui, le foncier est maîtrisé. La finalisation du dévoiement des réseaux d'assainissement devient relativement urgente étant donné que les travaux de réalisation d'une tranchée couverte sont en cours.

Il faudrait que les travaux d'assainissement soient achevés avant fin 2017.

Figure 1 : Plan de situation de la commune (Google Maps)

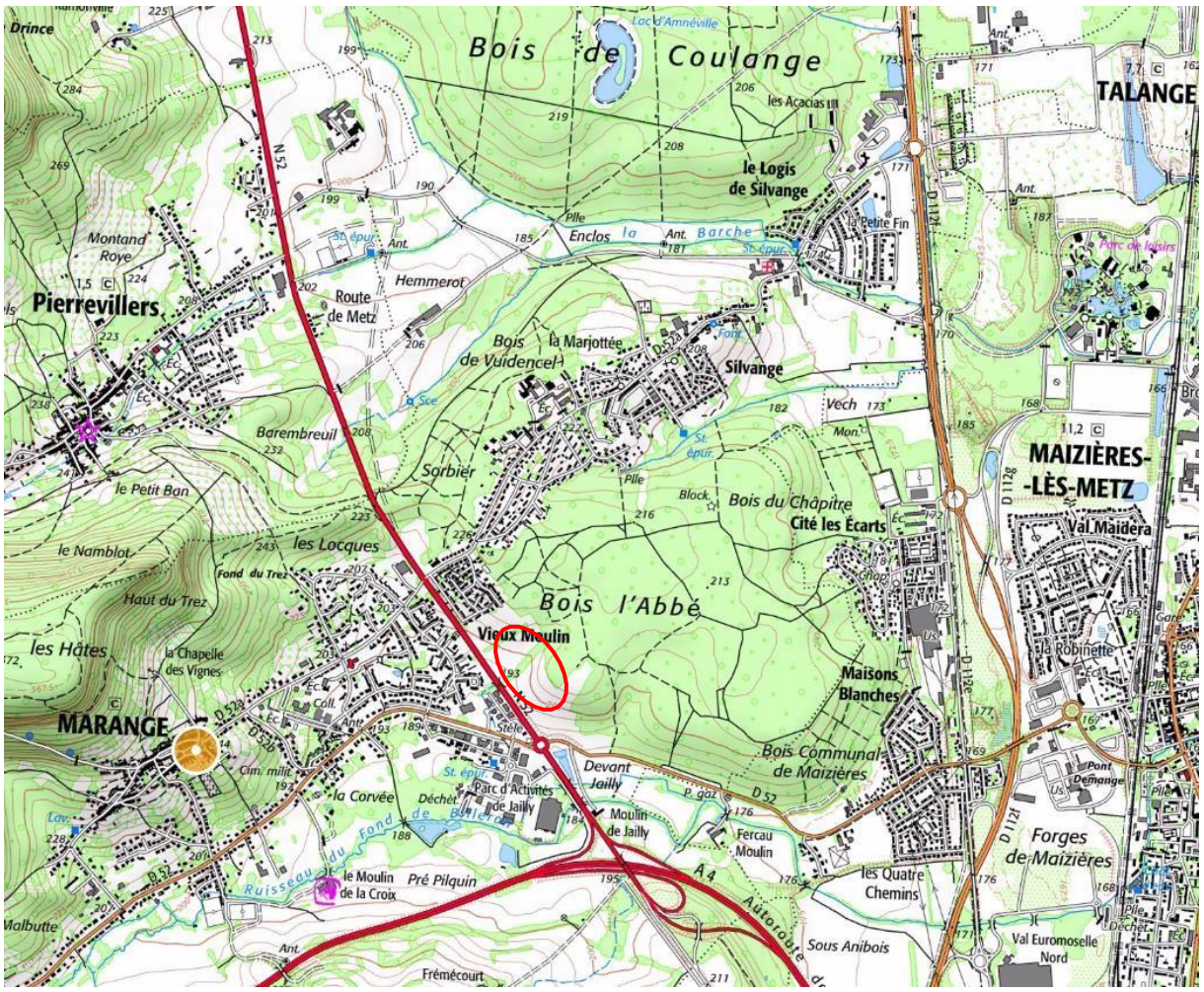

Figure 2 : Plan de situation des travaux (Geoportail)

Figure 3 : Plan de situation des travaux du SMAB sur fond photo (Géoportail)

1.2. Principaux acteurs

1.2.1. Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage est :

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA BARCHE

Hôtel de Ville
Place Jean Burger
HAGONDANGE
57300

1.2.2. Maître d'œuvre

Le Maître d'œuvre est :

Siège social :

191, rue Emmanuel Didelot
54 113 MONT LE VIGNOBLE
Tél. +33 (0)3 83 62 56 35
Mail : contact@mp2i-conseil.fr

Adresse des bureaux :

57, place square Herzog - ZAC Ban la Dame
Parc Eiffel Energie - 54390 Frouard
Tél. +33 (0)3 83 27 63 72

1.2.3. Autres acteurs

Les autres acteurs du projet sont notamment la DREAL, la DIREST, la Mairie de Marange-Silvange et le groupement d'entreprises intervenant pour la DREAL dans le cadre de la réalisation de la tranchée couverte et des routes associées.

1.3. Objet

Le présent mémoire a pour objet de décrire les travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement incombant au SMAB.

2. Description du projet et des travaux

2.1. *Description du projet*

Le projet consiste en la mise en place d'un réseau d'assainissement et d'une conduite de refoulement entre la rue de la Justice et la ZAC de Jailly, à travers champs, puis d'un tronçon des eaux pluviales en prévision d'un fossé qui sera réalisé par la DREAL, avec :

- ⇨ La création d'un réseau unitaire en béton DN500 mm à raccorder sur le fonçage en attente en traversée de la RN52 à l'aval et sur le réseau en attente en amont ;
- ⇨ La pose et les raccordements d'une conduite de refoulement en PEHD PN16 DN300 mm à faire passer à l'intérieur du fonçage en gaine acier DN400 mm en attente en traversée de la RN52 ;
- ⇨ La pose d'un tronçon des eaux pluviales en béton DN800mm à raccorder au réseau des eaux pluviales existant avec une obturation provisoire, en prévision du fossé réalisé par la DREAL ;
- ⇨ Les contrôles et essais de l'entreprise ;
- ⇨ La démolition / remise en état des espaces verts et des fossés ;
- ⇨ L'abandon des conduites existantes qui ne seront plus en service ;
- ⇨ La remise en état du terrain ;
- ⇨ Toutes les précautions et sujétions liées aux travaux de tranchée couverte en cours…

Nous distinguons deux secteurs de travaux répartis de chaque côté de la RN52. Le premier est situé à l'Est. Il concerne la mise en place du réseau d'assainissement, de la conduite de refoulement et du tronçon des eaux pluviales.

Le second est situé dans la ZAC de Jailly. Il concerne uniquement la conduite de refoulement.

2.1.1. Secteur de travaux à l'Est de la RN52

Les photographies suivantes ont été prises le 12/05/2017 d'amont en aval :

Figure 4 : Photographie du champ en amont (points de raccordement des réseaux)

Figure 5 : Photographie de la base vie des entreprises de travaux de la DREAL

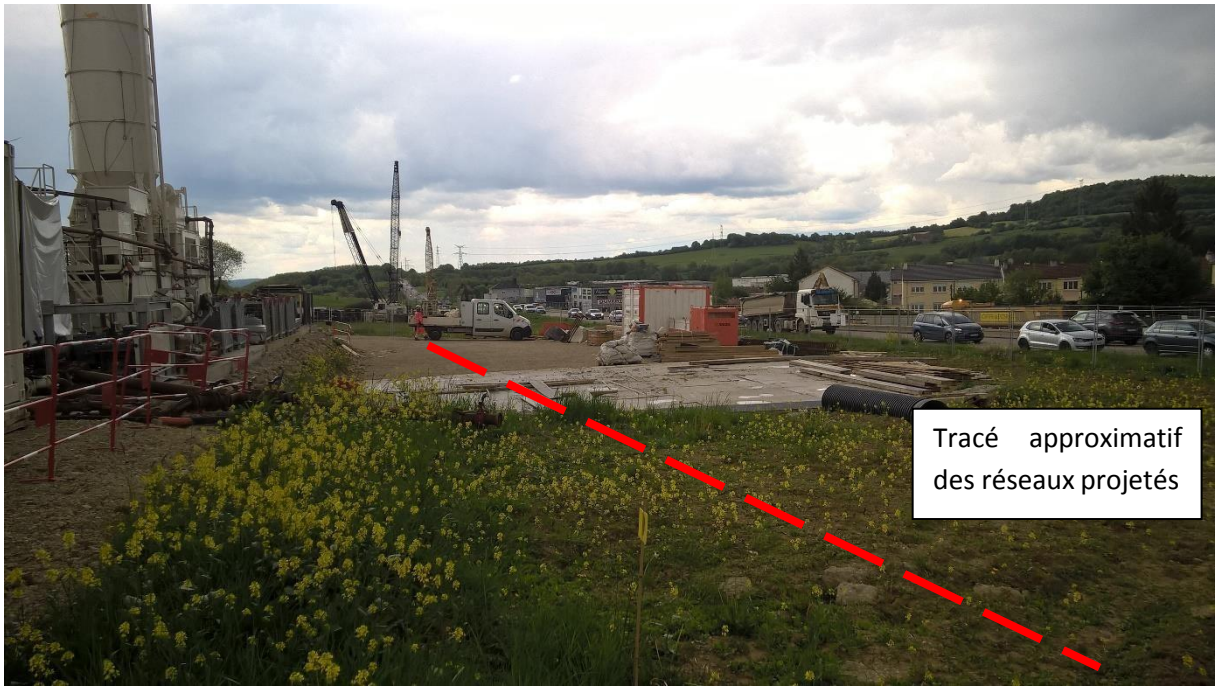

Figure 6 : Photographie en bas des silos et au niveau de la dalle béton de la zone « préfa »

Figure 7 : Photographie en haut des silos de bentonite, le long de la piste d'accès à la base vie

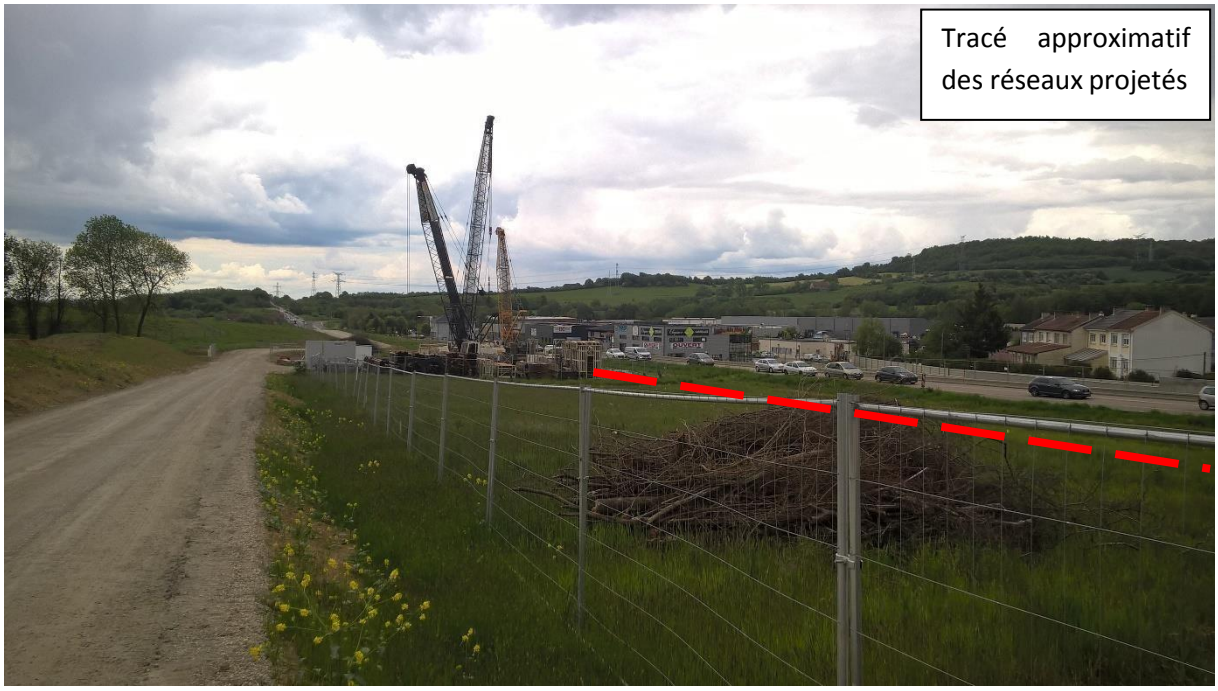

Figure 8 : Photographie vers l'aval avec point de vue sur une zone de stockage

- **Difficultés à prendre en compte :**

L'entreprise devra prendre en compte les difficultés suivantes :

- Les difficultés d'accès depuis la RN52 et la proximité de la route ;
- La nature du sous-sol ;
- Les réseaux existants (recherche à effectuer, mesures de protection à prendre et continuité de service à assurer…) ;
- Les mouvements de terrain depuis la dernière visite de site liés aux travaux en cours ;
- La co-activité liée aux travaux de la DREAL (interventions multiples et pouvant être simultanées) ;
- **Le passage à l'intérieur de la zone d'installation de chantier de la DREAL (entre la RN52 et les silos) ;**
- La coupure de l'accès du groupement du marché génie civil de la tranchée couverte à la zone de travaux, avec la réalisation d'un accès provisoire à proximité lorsque le titulaire posera les canalisations sous l'accès actuel et la remise en état de l'accès actuel lorsque les canalisations seront posées.
- **Le passage sous les canalisations de bentonite de la centrale à boue et la continuité de service des réseaux et de l'installation de chantier de la DREAL (silos de bentonite, atelier de préfabrication…), sans aucune interruption ;**
- L'arrêt du pompage à programmer avec VEOLIA pour raccorder la nouvelle conduite de refoulement sur le réseau existant ;
- La sécurité et l'entretien du chantier ;
- **La remise en état des plateformes à l'identique à l'issue des travaux, y compris la plateforme béton.**

2.1.2. Secteur de la ZAC de Jailly

Les photographies suivantes ont été prises le 12/05/2017 de l'aval vers l'amont :

Figure 9 : Photographie du fossé le long de la piste de chantier d'accès à la ZAC de Jailly

Figure 10 : Photographie sur la piste de chantier d'accès à la ZAC de Jailly avec point de vue sur le supermarché

Figure 11 : Point de vue sur la ZAC de Jailly en limite avec la RN52

Figure 12 : Point de vue sur la RN52 à proximité de la zone de traversée des conduites d'assainissement sous RD

Figure 13 : Photographie du fossé le long de la RD et des infrastructures visibles à proximité

Figure 14 : Photographie de la tête de pont du cours d'eau canalisé en sortie de RN

Figure 15 : Photographie éloignée du génie civil Orange

Figure 16 : Photographie rapprochée du GC Orange et de la conduite de refoulement existante

Figure 17 : Photographie de la route de substitution à la RN52 le temps des travaux de réalisation de la tranchée

- **Difficultés à prendre en compte :**

L'entreprise devra prendre en compte les difficultés suivantes :

- Les difficultés d'accès depuis la ZAC de Jaillly (qui se fera probablement depuis la voirie et le parking de la zone en face des commerces et des bâtiments d'activité tertiaires) ;
- La proximité de la RN52 ;
- Les réseaux existants (recherche à effectuer, mesures de protection à prendre et continuité de service à assurer…) ;
- Les terrassements profonds pour dévoyer la conduite de refoulement projeté entre le fonçage sous RN52 et le point de raccordement à l'aval qui sera précisé par des sondages de manière à assurer un profil montant le long de la conduite ;
- La pose de la conduite de refoulement à l'intérieur du fonçage existant ;
- La nature du sous-sol et la présence possible d'eaux souterraines ;
- Les mouvements de terrain depuis la dernière visite de site liés aux travaux en cours ;
- La co-activité liée aux travaux de la DREAL (interventions multiples et pouvant être simultanées) ;
- L'arrêt du pompage à programmer avec VEOLIA pour raccorder la nouvelle conduite de refoulement sur le réseau existant ;
- La sécurité et l'entretien du chantier.

L'accès à la zone de travaux pour le groupement génie civil de la tranchée couverte devra être maintenu pendant toute la période de durée des travaux.

2.2. *Description des travaux*

Les travaux comprendront essentiellement :

- La préparation de chantier et les EXE ;
- L'installation de chantier (base vie…) ;
- Le marquage-piquetage et les sondages ;
- La signalisation de chantier ;
- Les démolitions / réfections de surface ;
- La réalisation des fouilles en tranchée pour la mise en œuvre des réseaux d'assainissement ;
- Les passages difficiles (dans le fonçage notamment) ;
- La mise en œuvre du lit de pose en fond de fouille avec confection de niches et compactage ;
- La fourniture et pose des canalisations d'assainissement / pièces spéciales aux pentes du projet ;
- La mise en œuvre des regards de visite ;
- La réalisation d'un enrobage en matériaux d'apport soigneusement compacté ;
- Le remblayage avec un compactage soigné ;
- Les raccordements ;
- La remise en état des lieux après travaux avec évacuation des matériaux impropres ou excédentaires ;
- Les essais et contrôles des entreprises ;
- La réalisation des plans de récolement sur supports papier et informatique.

Pour limiter les emprises, toutes les fouilles sont à réaliser en tranchée blindée. Les emprises de l'entreprise se limiteront au maximum à 5 m de part et d'autre de la fouille.

Un bureau de contrôles extérieurs directement à la charge du Maître d'Ouvrage réalisera à l'avancement des travaux :

- Les essais de compactage ;
- Les essais d'étanchéité ;
- Les passages caméra.

3. Planification et difficultés à prendre en compte

Le délai maximal de l'ensemble des travaux y compris la période de préparation est estimé à 11 semaines avec un délai maximal de 4 semaines pour la phase préparatoire.

Les entreprises doivent prendre connaissance de la nature du terrain, de son occupation et du risque d'évolution du site à l'avancement des travaux routiers réalisés dans le cadre de l'aménagement de la RN52.

La coactivité avec d'autres entreprises de travaux sera prise en considération dans les propositions techniques et financières. Les accès aux chantiers voisins ne devront pas être perturbés. Les contraintes de sécurité liées aux travaux sur la RN52 seront également respectées.

L'entreprise devra d'ailleurs se conformer aux PGCSPS et règlement intérieur du CISSCT de l'opération.

Des sondages, des relevés topographiques complémentaires et des mesures de détection de réseau non intrusives pourront être nécessaires, surtout pour préciser les points de raccordement et le profil en long du réseau de refoulement dévoyé.

Un arrêt de pompage devra être organisé en concertation avec VEOLIA, avant de raccorder la nouvelle conduite de refoulement sur le réseau existant.